

**DÉBAT CONTRADICTOIRE**  
**A-T-ON LE DROIT DE CHOISIR LE MOMENT DE SA MORT ?**

**POUR RÉFLÉCHIR AU SUJET DE LA FIN DE VIE**  
**MERCREDI 7 FÉVRIER**  
**19H30 — 20H30**

**CLAIRE FOURCADE**

**ANNE VIVIEN**

**OPINION SQUARE**

CLIQUEZ ICI POUR S'INSCRIRE !

10 à 20 % de ménages ciblés

## Vers une hausse des taux supérieurs de l'impôt sur le revenu

"C'est l'hypothèse politiquement la plus probable pour financer, sans creuser le déficit, la baisse d'impôt de 2 milliards d'euros promise à la classe moyenne"



*Mécomptes publics,*  
*François Ecalte*

Le Premier ministre a fait savoir dans sa déclaration de politique générale que “nous devons continuer à baisser les charges qui pèsent sur la classe moyenne... nous tiendrons l'engagement du président de la République d'une nouvelle baisse d'impôt de 2 milliards d'euros”. Il n'a pas précisé la définition qu'il retient des classes moyennes ni les modalités de cette baisse d'impôt, même s'il a ensuite suggéré qu'il entend réduire les prélèvements obligatoires sur les seuls salariés du secteur privé appartenant à ces classes moyennes.

“Gabriel Attal a précisé que “cette baisse d'impôt sera financée” et que “la solidarité nationale devra s'exercer”. Il reconnaît ainsi que les baisses d'impôt non financées ne sont plus à l'ordre du jour.”

Gabriel Attal a cependant ajouté une précision nouvelle et importante : “cette baisse d'impôt sera financée et la solidarité nationale devra s'exercer pour nos classes moyennes”. Il reconnaît ainsi que les baisses d'impôt non financées ne sont plus à l'ordre du jour, ce qui doit être salué.

La réduction du déficit public prévue par le gouvernement était en effet déjà peu crédible compte tenu des hypothèses optimistes de croissance du PIB et de maîtrise des dépenses publiques sur lesquelles elle reposait. Elle l'est encore moins avec des recettes fiscales inférieures aux prévisions en 2023, une stagnation du PIB sur les deux derniers trimestres et les nouvelles dépenses budgétaires annoncées pour calmer la colère des agriculteurs.

### **Les instruments disponibles sont en nombre limité**

Il reste à déterminer la forme que prendra la solidarité nationale en faveur des classes moyennes. On peut supposer qu'elle concernera les 10 ou 20 % de ménages disposant des plus hauts revenus ou patrimoines, ce qui limite les instruments disponibles.

Il n'y a pas de dépenses budgétaires ou fiscales ciblant ces catégories de ménages. Il existe, certes, des niches fiscales qui, sans les viser, les concernent plus particulièrement, comme la réduction d'impôt pour investissement outre-mer, mais les vellétés de les raboter n'ont jamais prospéré, en l'espèce à cause de l'opposition des élus ultramarins.

La “flat tax” de 30 % sur les revenus du capital pourrait être relevée, mais une telle mesure toucherait des ménages de la classe moyenne quelle qu'en soit la définition. En effet, comme ce prélèvement se décompose en 17,2 % de prélèvements sociaux et 12,8 % d'impôt sur le revenu, elle bénéficie aux ménages dont le taux marginal d'impôt sur le revenu (IR) est supérieur à 12,8 %, soit ceux qui gagnent plus de 17 000 euros par an (célibataires sans enfant). En outre, le prélèvement forfaitaire de 30 % est un marqueur du premier quinquennat Macron.

Les droits de succession sur les très hauts patrimoines pourraient être majorés, mais le gouvernement a intérêt à ne pas relancer les débats sur ces droits et à faire oublier qu'il avait été question de les réduire pendant la campagne présidentielle.

Le plus simple est de majorer les taux marginaux supérieurs du barème de l'IR ou de baisser les seuils au-delà desquels ils s'appliquent (aujourd'hui de 41 % au-delà de 82 341 euros par an pour un célibataire sans enfant ; de 45 % au-delà de 177 106 euros) ou encore de jouer sur les contributions exceptionnelles de 3 % (au-delà de 250 000 euros) et 4 % (au-delà de 500 000 euros). C'est l'hypothèse politiquement la plus probable.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François Ecalé.

**[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)**

**A lire également**

**[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalé](#)**

Publié le 06/02/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

**Réutiliser cet article**

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).